

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANES
Séance du 03 septembre 2024

Membres

En exercice : 12

Présents : 11

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

29 août 2024

Date d'affichage:

29 août 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trois septembre à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Brigitte DARMEDRU

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Anthony ALVES DA COSTA, Angélo CARINGI, Marie-Agnès FERNANDEZ, Jean-Yves LAROCLETTE, Céline RUBIO, Nathalie SARRAU, Muriel WOLKOWICKI

Représentés :

Excusés : Ingrid LAFOREST

Absents :

Secrétaire de séance : Céline RUBIO

Objet: SALLE DU FOYER CLUB : MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR - DE_2024_39

Le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de rajouter un point relatif à la sécurité dans le règlement intérieur de la salle du foyer club.

Après présentation de l'annexe modifiée,

LE CONSEIL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE la révision du règlement intérieur de la salle du foyer club,

DÉCIDE que cette révision sera applicable à partir de ce jour, soit le 3 septembre 2024.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 06 / 09 / 2024
et publié ou notifié
le 06 / 09 / 2024

Le Maire,

Brigitte DARMEDRU.